

**Enquête publique ayant pour objet
le projet d'autorisation de reconfiguration
du barrage de Poutès sur les communes de
Monistrol d'Allier, Alleyras et Saint-Préjet-d'Allier**

Département de la Haute-Loire

Arrêté N°BCTE 2018/126 de Monsieur le Préfet
en date du 31 octobre 2018

**Enquête publique
du 27 novembre au 28 décembre 2018**

CONCLUSIONS MOTIVEES



Commission d'enquête :

François Paillet (*président*), Rémi Boyer, Serge Figon

Objet de l'enquête

Le 22 juillet 2015, l'État a concédé à la société anonyme Électricité de France, l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de la chute de Monistrol d'Allier et de l'Ance du Sud dans le département de la Haute-Loire pour une durée de 50 ans, validant ainsi le principe de reconfiguration complète du barrage actuel de Poutès pour donner naissance au nouveau Poutès. En septembre 2018, un avenant à la concession a été signé entérinant ainsi une optimisation du projet appelé "nouveau Poutès optimisé".

L'enquête a pour objet de définir les modalités de reconfiguration du barrage de Poutès. Ce projet s'inscrit dans le cadre du *Projet Poutès Nouveau* et optimisé sur la rivière Allier.

Ce projet novateur a pour vocation principale de concilier deux enjeux que sont :

- La production d'énergie renouvelable
- La préservation de la biodiversité, cette thématique étant principalement liée à la migration du saumon

Déroulement de l'enquête

L'enquête publique concernant la reconfiguration du barrage de Poutès s'est réalisée dans de bonnes conditions, l'usage d'un registre dématérialisé s'est montré particulièrement bien adapté à cette enquête.

La participation aux permanences dans les différentes mairies a été faible : onze personnes ont été reçues.

Les observations au nombre total de **148** ont été principalement déposées sur le registre dématérialisé dédié. Un contexte social difficile, avec des mouvements de contestations nationaux importants peut expliquer la moindre participation du public aux permanences des commissaires enquêteurs. Il peut aussi être fait état d'une concertation bien réalisée en amont du projet qui conduit, à ce jour, à l'acceptation du dossier par une part importante de la population et des élus locaux.

La commission d'enquête a dû analyser de très nombreux documents joints aux observations : articles de presse, magazines, revues, CD...

L'utilisation d'un registre dématérialisé a permis à un public éloigné géographiquement de s'exprimer : près de 80% des observations recueillies sur celui-ci émanent de l'extérieur du département.

Le dossier d'enquête a été consulté **près d'un millier de fois** sur le site dédié et 908 téléchargements de pièces du dossier ont été effectués durant l'enquête.

Le tableau ci-dessous résume la participation et le nombre des observations recueillies lors de cette enquête publique :

	Nombre d'observations	Remarques
Registre papier - Alleyras	1	1 personne reçue
Registre papier – Monistrol d'Allier	5	7 personnes reçues
Registre papier – Saint Préjet d'Allier	2	3 personnes reçues
Observation orale	1	
Courrier postal	9	Dont 3 déposés lors des permanences
Mail	6	Transférés sur le registre dématérialisé
Registre dématérialisé	136	940 visiteurs uniques et 908 téléchargements
Total	148	951 personnes

L'analyse des observations par la commission d'enquête a permis de dégager trois thèmes parmi les remarques du public :

- 1 - Le franchissement de l'ouvrage
- 2 - Les éléments techniques de l'ouvrage
- 3 - Les mesures transitoires d'adaptation

Un 4^{ème} thème émanant de la réflexion de la commission d'enquête a aussi fait l'objet d'une demande auprès du porteur de projet : Modification du calendrier des travaux

Hormis les demandes d'arasement du barrage qui, pour cette enquête, ont été classées hors sujet, ce débat ayant eu lieu lors de l'enquête publique de 2015, deux points ont largement émergé de la participation du public :

- ✓ le franchissement de l'ouvrage par les hommes
- ✓ le franchissement piscicole

La transparence pour les hommes est demandée en mettant en avant les arguments touristiques, sportifs et économiques que pourrait tirer le Haut-Allier. Ce territoire deviendrait alors un terrain exceptionnel pour la pratique des sports d'eaux vives.

La transparence piscicole est aussi un sujet très largement évoqué par le public. Le peu d'efficacité de l'échelle à saumons (pour toutes les espèces piscicoles) est mis en avant par beaucoup. Des remarques et propositions sont faites pour améliorer ce point. La création d'une passe à bassins est largement réclamée par les auteurs ayant abordé ce thème.

Conclusions motivées

Au vu de l'analyse du dossier, des observations recueillies, des avis émis par les différents organismes et des réponses faites par le porteur de projet, la Commission d'enquête considère :

- Que ce projet amène une nette amélioration sur le plan environnemental par rapport à la situation existante
- Que ce projet contribue, de par sa réalisation, à la sauvegarde d'une espèce protégée qu'est le Saumon Atlantique. Ce poisson pourra ainsi rejoindre ses meilleures zones de frayères, ce qui devrait engendrer à terme une progression de sa population
- Que ce projet permet de maintenir une production d'électricité propre et renouvelable, même s'il apparaît que l'abaissement du seuil et de la capacité de stockage de l'eau ne permettront plus de venir compenser les pics de consommation. Il en sera de même de l'effet ralentisseur de crue qui sera moindre par rapport à l'état actuel de l'ouvrage
- Que ce projet est issu d'une concertation entre les élus, la population et les principales associations environnementales et de pêche
- Que ce projet permettrait le développement touristique dans la zone du Haut-Allier. Il en sera ainsi par le développement d'une espèce emblématique qui pourrait se faire en pleine cohabitation avec des activités de sports d'eau
- Que la position du maître d'œuvre fait état d'une concertation possible du franchissement de l'ouvrage par les sports d'eaux vives
- Que le porteur de projet accepte de prendre en charge financièrement l'alevinage, la mise en œuvre de ce dernier restant soumis à l'approbation des experts du domaine.

Tous ces éléments conduisent la Commission d'Enquête à donner un **avis favorable** au projet de reconfiguration du barrage de Poutès, **sous réserve** qu'un comité d'experts choisisse le système de montaison le plus efficace, entre un ascenseur à saumon et une passe à bassins.

L'évaluation de la montaison du saumon est un élément fondamental du projet.

La mise en place d'une solution de montaison performante durant les 9 mois hors transparence demeure nécessaire pour le saumon et les autres espèces.

La commission d'enquête considère que la durée de revoyure de 10 ans après la mise en service n'est pas acceptable en l'état (10 ans + 2 ans d'étude et + 5 ans de réalisation des travaux). La commission d'enquête considère que ce point doit être revu.

Par ailleurs, la commission d'enquête **recommande** qu'il soit établi une concertation entre le porteur de projet, les représentants des sports d'eaux vives et les services de l'État afin d'étudier une solution au franchissement de l'ouvrage.

Fait le lundi 21 janvier 2019

François Paillet

Rémi Boyer

Serge Figon